Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 030-213002975-20250226-2025_11-DE
27 FEV. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-six février
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS EN SALLE POLYVALENTE MULTI-ACTIVITÉS - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VESTIAIRES
Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Considérant le projet de rénovation et d'aménagement de la salle omnisports en salle polyvalente multi-activités porté par la commune,

Considérant la délibération n°2022-41 du 03/09/2022,

Considérant la délibération n°2024-32 du 11/07/2024,

Considérant la délibération n°2025-08 du 17/01/2025

Considérant que le projet présenté par le cabinet BREMENT CURTO a été retenu par la commission d'appel d'offres,

Considérant que ce projet représente une enveloppe globale de 1 566 849.00 € HT,

.../...

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 030-213002975-20250226-2025_11-DE

27 FEV. 2025

Considérant la vétusté des vestiaires,
Considérant que les vestiaires sont partie intégrante du projet global de rénovation,

Considérant que le coût de rénovation de la partie vestiaires a été estimé à 98 300.00 € HT,

Considérant que la partie vestiaires est susceptible de bénéficier d'aides financières de :
- FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) District Gard - Lozère,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DÉCIDE

➢ D'AUTORISER Mme le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Annexe : Plan de financement

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 27/02/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le 27 FEV. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 27 FEV. 2025
⇨ Affiché le 27 FEV. 2025

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Collectivité : Mairie de ST SAUVEUR-CAMPRIEU

Plan de financement de l'opération :

VESTIAIRES

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses		Montant (HT)
Travaux		
Rénovation Vestiaires		98 300,00 €
	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	98 300,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération		
	FINANCEMENTS PUBLICS	
Financements		sollicité ou acquis
FAFA District Gard Lozère	20%	19 660,00 €
	TOTAL	19 660,00 €
	FINANCEMENTS COLLECTIVITÉ	
Collectivité		78 640,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL	98 300,00 €

Fait à : St Sauveur-Camprieu

Le :

Signature (nom et qualité)

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 030-213002975-20250226-2025_11-DE

27 FEV. 2025